

COMMUNE DE PRALOGNAN-LA-VANOISE - SAVOIE ARRETE MUNICIPAL N° A-2024-060

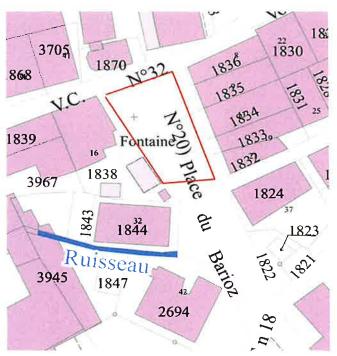
FERMETURE PARTIELLE DE LA PLACE DU BARIOZ

Le Maire de Pralognan La Vanoise,

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu le code de la voirie routière,
- vu l'organisation par le comité d'animations de Pralognan de la fête de l'Alpe et des Guides le 11 août 2024
- Considérant l'organisation de la fête de l'Alpe et des Guides du 11 août 2024

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: une partie de la **place du Barioz** matérialisée en rouge sera interdite au stationnement (sept places situées entre la chapelle et la fontaine) comme indiqué sur le plan ci-dessus **le dimanche** 11 août 2024 de 14 heures à 18 heures.



<u>Article 2</u>: le Comité des fêtes sera chargé de la mise en œuvre de cet arrêté et de veiller à la sécurité des participants.

L'affichage sur les lieux et la signalisation routière seront assurés par la commune.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera affiché en mairie et transmis :

- à la Brigade de gendarmerie de Moûtiers,
 - au comité des fêtes
 - l'office du tourisme
 - aux services municipaux

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Pralognan la Vanoise, le 8 août 2024.

le Maire

BLANC Martine